



# Les Armées en Lorraine

D'une histoire en devenir à  
une histoire sans avenir ?

## COMMUNICATION



Séance plénière du 4 Juin 2008

## ***Composition du groupe de travail***

---

Président : Philippe BURON PILÂTRE

Membres : Lucette COLLET  
Madeleine DONGE  
Anne-Marie HAUUY  
Jean-Paul BAILLY  
Raymond BAYER  
Jean-Raymond FAIVRE  
Maurice GRUNWALD  
Jean-Luc HUMBERT  
Michel JUBERT  
Claude LELIEVRE  
Christian RICHTON

Suivi administratif : Sophie SCHWARZ-KOEHLER  
Marc HOEVER

Le groupe de travail a souhaité auditionner les autorités militaires et les élus directement concernés par les risques de restructurations. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de ce dossier par leur exposé devant le groupe ou la transmission de documents.

En guise de synthèse,...

**L'Etat peut-il ignorer la réalité de la situation lorraine, au risque de s'imposer un nouveau dispositif plus coûteux que l'existant ?**

Les projets de restructuration de l'Armée envisagent le transfert ou la suppression d'une trentaine de régiments, pour la plupart situés dans le quart Nord-est de la France et la fermeture de certaines bases aériennes. Des choix géographiques qui interpellent ; des perspectives difficiles à envisager pour **une Lorraine au visage marqué par l'histoire militaire, tant dans ses stigmates que dans ses honneurs.**

La parution de plus d'une cinquantaine d'articles depuis le mois de février 2008 en presse régionale et locale, la constitution de comités de vigilance, l'organisation de manifestations réunissant élus ceints de leur écharpe tricolore, personnels du ministère de la Défense et population civile témoignent toujours de cet attachement viscéral du territoire lorrain au lien avec l'Armée, avec son Armée.

***Si la Lorraine du XXI<sup>ème</sup> siècle n'est certes plus le bastion de l'Est destiné à défendre l'Etat, elle peut, plus que jamais, prétendre occuper une place privilégiée, que ce soit dans le cadre de projections sur des théâtres d'opérations extérieures (potentiel en infrastructures routières, ferroviaires ou aériennes de qualité) ou tournée, par le transfrontalier, vers d'autres pays au bénéfice de la Défense européenne.***

Si la réforme est nécessaire (peu nombreux sont ceux qui contredisent les motifs visant à adapter la stratégie militaire aux nouvelles menaces, aux besoins opérationnels à un meilleur coût et à l'optimisation du soutien), le CESL considère toutefois que le dispositif laisse apparaître des contradictions qui ne facilitent pas l'adhésion aux décisions envisagées :

- quid d'une **application uniforme sur l'ensemble du territoire des critères** d'Etat Major et de budget dans un esprit de cohérence et de réalisme ?
- quid d'un **bilan global** rendu public qui présenterait non seulement les gains mais aussi les coûts réels de la réforme (social, économique, foncier, de compensation par des Fonds spéciaux, de l'appel à la solidarité nationale pour la prise en charge de la fragilité accrue d'un bassin d'emploi...)?
- quid de **l'appréciation du potentiel régional en réponse aux nouveaux objectifs**, au-delà d'un prétendu manque d'attractivité du seul fait de la position septentrionale de la Lorraine ? Les argumentaires ne manquent pas (économique, foncier, cadre de vie, recherche/ développement,...)
- quid de la **prise en compte du quadrillage équilibré du territoire national** en termes de défense globale et de sécurité, de préservation et de maintien de l'ordre (Vigipirate, crises civile, sanitaire,...) ?
- quid de la construction et de la **pérennisation du lien Armée-Nation**, cœur d'une armée professionnalisée, tant la valeur de la défense d'un pays se traduit bien-sûr par les moyens en matériels et en hommes mais aussi par le soutien de sa population ?

Tous ces questionnements ne se limitent d'ailleurs pas à la sphère civile : la refondation envisagée est telle que même « la Grande Mulette » désormais s'exprime, y compris chez les officiers supérieurs. Ainsi récemment un Général indiquait-il : « la communauté militaire comprend, partage et vit les interrogations actuelles liées à l'évolution de la carte d'implantations des garnisons. »

La réforme des services publics est un dossier d'actualité (hôpitaux, tribunaux, ANPE-ASSEDIC, Sous-préfectures sont concernés). Gardons à l'esprit que la Défense n'est pas un service public comme un autre : il engage l'avenir de la Nation et en définir le cadre dépasse le seul impératif de formatage des forces. En la matière, la question n'est tant l'effort que l'on peut consentir que celui que l'on doit.

## *D'une histoire en devenir à une histoire sans avenir ?*

*« L'Armée, une histoire en devenir » : tel était le sous-titre de l'étude présentée par le CES de Lorraine en mai 2004 sur les conséquences régionales de la professionnalisation des Armées. Elle poursuivait par ces phrases : « Nous n'en sommes qu'au début de la refondation des Armées. La première phase est achevée (...), mais ce n'est qu'une étape dans une marche qui ne fait que s'engager. »*

Quatre ans plus tard, ces quelques mots résonnent au son de rumeurs plus ou moins insistantes de dissolutions ou de transferts de régiments, **vaste programme de restructurations qui toucherait de plein fouet la Lorraine**. Pas vraiment une surprise quant au processus, mais des interrogations quant à la méthode et aux contenus des choix possibles.

Face à une confirmation ministérielle des décisions attendues, en principe pour le mois de juin 2008, mais dont les retards ne seraient pas surprenants eu égard aux enjeux politiques qu'ils sous-tendent **l'espoir demeure que cette histoire qui lie intimement l'Armée et la Lorraine ne devienne pas désormais une histoire « sans avenir »**.

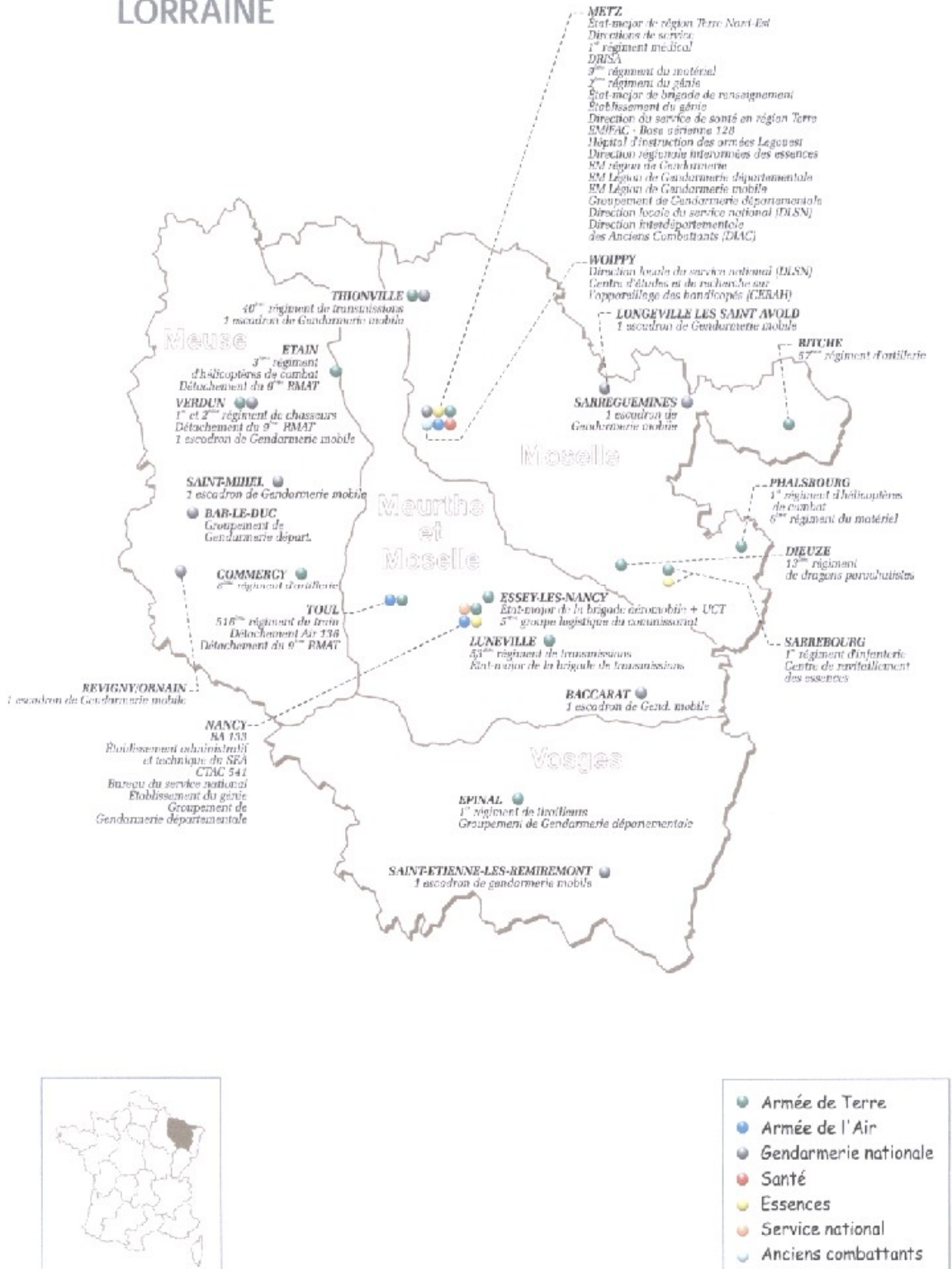
Tant il est vrai que la vie de la Lorraine, et sa géographie particulière de « région-frontière », s'est toujours nourrie de la politique militaire de la France. Partant du lien presque affectif qui peut s'exprimer en la matière, aux appréciations d'ordre stratégique qui ont naturellement évolué avec le temps, il faut bien reconnaître que les conséquences économiques et sociales ont, elles aussi, toujours été importantes.

Et malgré la chute du mur de Berlin qui, pour la première fois, marque une coupure au niveau du lien direct entre la localisation des garnisons lorraines et le lieu d'engagement possible des forces qui y sont stationnées, la région a souhaité relever le défi de rester une terre d'attractivité pour les Armées professionnalisées en s'appuyant sur son potentiel et son **état d'esprit imprégné du lien Armée-Nation**.

L'enjeu est en effet d'importance dans un concept de refondation du dispositif de défense globale (y compris au plan européen) et de redéfinition des relations entre la Défense et la société, en particulier dans les rapports instaurés avec les jeunes générations.



# LORRAINE



Source : DICOD (Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense)-dernière carte connue 1 modification à prendre en compte sur Metz intervenue le 1-09-2006 : installation du Commandement des Forces Aériennes sur la BA 128

Après les mauvaises nouvelles qui ont rythmé la vie industrielle de la Lorraine au cours de ces derniers mois, la région subirait cette fois non pas les décisions de grands groupes internationaux mais celle de l'Etat : 4 régiments menacés (57<sup>ème</sup> RA à Bitche, 13<sup>ème</sup> RDP à Dieuze, 8<sup>ème</sup> RA à Commercy, 53<sup>ème</sup> RT à Lunéville), des craintes pour l'avenir du 3<sup>ème</sup> régiment d'hélicoptères de combat (RHC) d'Etain, l'Etablissement Ravitailleur du Commissariat de l'Armée de Terre à Saulcy-sur-Meurthe, des dissolutions ou transferts annoncés sur Metz... **En ordre de grandeur, un régiment renvoie à 1000 personnes employées, environ 2500 à 2800 personnes concernées familles comprises, 30 M€ injectés dans l'économie locale.**

Face à une telle actualité, le Conseil Economique et Social ne pouvait que réactiver son groupe de travail « Armées » pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette nouvelle vague de restructurations. Répondant en cela à la logique d'anticipation qui lui est chère, il garde à l'esprit qu'il n'a pas vocation à influencer sur les décisions présidentielles ou gouvernementales. **En revanche, il est de sa responsabilité d'être, par delà les clivages politiques, à l'initiative d'une interpellation régionale avec tous ceux qui se mobilisent sur ce dossier, pour maintenir la Lorraine dans une dynamique régionale ambitieuse.**

La présence historique de l'Armée sur son sol, le poids économique qu'elle soutient, le rôle essentiel qu'elle assure pour l'animation de territoires ruraux parfois déjà forts fragilisés, suffisent à justifier le contenu de cette interpellation exceptionnelle.

Lorsque le CESL affirmait, unanimement en 2004, et en présence d'un effectif particulièrement significatif de militaires à ses côtés, que passer de l'esprit de défense à une culture de défense relevait de l'affaire de tous, c'était aussi pour dire l'importance de l'enjeu de la place de l'Armée dans la société et la nouveauté de l'interpénétration entre les deux mondes civil et militaire.

Désormais, l'un ne va plus sans l'autre, que l'analyse se situe sous l'angle de la professionnalisation des engagés, de l'externalisation croissante, de l'intelligence économique, de la modification de la nature des dangers qui font que la défense se rapproche naturellement tout à la fois de la sécurité, de l'économie et de la culture dans le quotidien de chaque citoyen. **C'est en cela aussi que la mobilisation doit dépasser les seuls élus concernés par d'éventuelles décisions de fermetures, prouvant que le lien Armée-Nation n'est pas un sentiment périmé.**

La Lorraine n'a jamais exprimé d'autre souhait que de réussir à fidéliser ce potentiel, partie prenante de son développement global. **L'heure est à l'affirmation de ses atouts pour répondre aux besoins de localisation de l'Armée, sans que cela ne se réduise à une supposée plus grande attractivité d'autres régions, qui reposerait prioritairement sur le taux d'ensoleillement...**

Extraits du tableau paru dans le journal Libération - Février 2008

Source intitulée : *EMAT/BSI GT1 - Réorganisation des armées - opérations domaniales et infrastructure - Pré-requis - Echéanciers - 4/02/08*

Garnison de départ	Garnison de destination	Echéance
Transfert EM BTAC Lunéville	Douai	2010
Transfert 11 <sup>ème</sup> BP 4 <sup>ème</sup> BAM Nancy	Toulouse	2010
Transfert 53 <sup>ème</sup> RT Lunéville		2010
Transfert 57 <sup>ème</sup> RA Bitche	Montpellier	2011
Transfert EM BRGE Metz	Haguenau	2010
Transfert 13 <sup>ème</sup> RDP Dieuze	Souges	2011
Transfert Laboratoire CAT Metz	Angers	2009
Transfert 1 <sup>er</sup> Méd. Metz	La Valbonne	2011
Transfert CISAT Metz	La Valbonne	2009
Dissolution 2 <sup>ème</sup> RG Metz		2011
Dissolution 8 <sup>ème</sup> RA Commercy		2009
Densification CTAC	Nancy	2010
Transferts 3 <sup>e</sup> RG Charleville Mézières	Metz	2011
Transfert 61 <sup>ème</sup> RA Chaumont	Metz	2010
Densification 40 <sup>ème</sup> RT	Thionville	2010
Densification 516 <sup>ème</sup> RTRN	Toul	2011

1. De quoi parle-t-on ? Le contexte général de la réforme - des nouveaux enjeux sécuritaires à l'impératif d'économie des deniers publics

Dix ans après le début de la professionnalisation des Armées (caractérisée notamment par la suspension de la conscription), le ministère de la Défense va s'engager à nouveau, lors de la prochaine Loi de Programmation militaire (LPM), dans une démarche importante de réorganisation de ses structures et de réduction de ses effectifs.

**Conformément à la volonté du Président de la République de réformer l'outil de défense afin de l'adapter à un cadre stratégique changeant, mais également inspirée par la politique générale de modernisation de l'Etat, la réforme vise à rationaliser le fonctionnement global du ministère.**

Depuis les années 90 en effet, le bouleversement des données stratégiques a conduit à des changements majeurs de l'appareil de défense tant en termes de ressources humaines que d'équipements (Plan Armées 2000). Après avoir mobilisé les énergies sur la réussite de la professionnalisation décidée en 1996, le discours insiste désormais sur la nécessité d'optimiser les dépenses relatives à la chaîne du soutien, c'est-à-dire à l'ensemble des activités relevant des secteurs suivants : appui aux formations opérationnelles (habillement, alimentation, entretien matériels), systèmes d'information et de communication, élaboration des armements, administration générale (finances, achats, gestion des ressources humaines).

Dans cette perspective, la réflexion sur la Défense s'est articulée autour de plusieurs grands chantiers parmi lesquels :

- **le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale qui redéfinit la stratégie de défense du pays pour les 15 années à venir.**

*S'agissant de la défense et de la sécurité, des évolutions considérables sont intervenues depuis 1994, date de rédaction du dernier Livre Blanc. Ce document vise à formuler des propositions concrètes d'adaptation de l'organisation de l'Etat comme de ses outils de réponse aux menaces du 21<sup>ème</sup> siècle.*



- **la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui doit permettre de poursuivre les efforts d'ajustement des capacités militaires aux justes besoins opérationnels.**

*Cette démarche d'efficience, appliquée à l'ensemble des ministères, est présentée, dans le présent cas, comme le parachèvement de la professionnalisation. 3 pistes identifiées pour y répondre :*

- *rationaliser l'administration générale et le soutien (notamment par la mutualisation interarmées et le recours à l'externalisation de fonctions n'appartenant pas au cœur de métier, type alimentation - perspective de création de 90 « bases de défense » employant 3 000 personnes en moyenne pour un soutien à plusieurs unités sur un rayon de 30 km) ;*
- *mettre fin à la dispersion excessive du stationnement et densifier des implantations conservées*
- *alléger les structures de direction, fonctionnelles et territoriales.*

La concrétisation de ces chantiers se traduira par l'élaboration de la **future Loi de Programmation militaire (2009-2014)**.

*L'élaboration de la onzième LPM de la Vème République se présente donc dans un contexte très particulier. Acte solennel par lequel le Parlement, sur proposition du Gouvernement, vote les moyens mis à disposition de la politique de défense par la voie militaire, la LPM est ainsi un point de convergence de plusieurs domaines, politique, militaire, mais aussi industriel, économique et financier*

***Selon le ministère de la Défense, l'effort attendu dans le cadre de cette prochaine LPM sera sans précédent. La professionnalisation des Armées, hors personnel du contingent, a engendré une réduction d'effectifs d'environ 15 000 personnes sur six ans (2500/an). La déflation annuelle moyenne à réaliser lors de cette nouvelle LPM sera beaucoup plus importante (jusqu'à 6000 postes civils et militaires/an !) Entre 2008 et 2014, le format devrait être réduit de 34 966 emplois de militaires et de 16 829 emplois civils.***

Dans les années à venir, les Armées vont donc évoluer profondément, de même que la géographie militaire de la France. Celle de la Lorraine, historiquement marquée par la présence militaire, n'en sera vraisemblablement pas épargnée : **les effectifs militaires y sont de l'ordre de 24 500 ; l'Armée de Terre à elle seule y représente 5 états-majors et 17 régiments, soit 18 968 personnes, dont un peu plus de 3 000 civils.**

Mettre fin à la dispersion excessive du stationnement apparaît comme l'élément fondamental de la réforme envisagée, répondant tout à la fois à un nouveau besoin opérationnel (faciliter la projection et l'entraînement des forces) et l'amélioration de la condition militaire.

Il est intéressant de noter, à ce propos, qu'un projet de rapport de l'équipe d'audit « défense » engagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques mentionne, à la date du mois de mars 2008, l'observation suivante : « regroupement sur des bassins d'emploi accueillants pour les familles de militaires ». Oserait-on en déduire que la Lorraine n'est plus ressentie comme une région potentiellement accueillante pour les militaires et leurs familles ? Une question centrale qui renvoie à l'attractivité de la Lorraine et qui s'inscrit comme le fil conducteur de la présente réflexion.

Pour autant, il n'entre pas dans la vocation du CESL de porter au débat le contenu d'orientations d'ordre national, voire international. C'est pourquoi, cette première partie s'en est-elle tenue à un descriptif de contexte sans qu'il ne puisse devenir prétexte à discussion sur le fond. D'une part, il serait bien inopportun de remettre en cause des décisions présentées comme devant permettre des économies en améliorant les performances. D'autre part, il serait bien délicat, pour le CESL, d'apprécier les conséquences des réductions massives d'effectifs telles qu'envisagées et notamment de vérifier si elles sont de nature à remettre en question la capacité militaire de la France.

**Tout en intégrant le phénomène nouveau d'expression du mécontentement des militaires et des civils, cette note ne se substituera donc pas aux discussions entreprises à un autre niveau pour définir, en toute connaissance de cause, les inflexions à donner à notre système de défense et de sécurité face aux menaces actuelles et à venir.** La France d'aujourd'hui n'est certes plus celle qui devait protéger ses frontières de dangers venus de l'Est européen. La lutte anti-terroriste, la sécurité intérieure ou des ressortissants, la présence en zones de tensions à l'étranger libèrent d'une certaine façon les décisions du critère géographique d'implantations des forces.

**Il n'en reste pas moins que ces décisions doivent intégrer la nature du potentiel lorrain à disposition, dont il serait intéressant de voir s'il n'est pas moins coûteux de le valoriser que de le déstructurer pour le reconstruire ailleurs.** Les nouvelles orientations ne s'appliqueront pas sans répercussions concrètes sur le territoire lorrain, qu'il s'agisse, comme le premier travail du CESL l'avait énoncé, du développement d'un bassin d'emploi, tant au plan économique que social, que de la concrétisation du lien Armées-Nation.

**Si concilier stratégie et aménagement du territoire semble aujourd'hui plus difficile, cela doit être encore possible : pour preuve le choix de la thématique de la 28<sup>ème</sup> session des trinômes académiques (protocole de collaboration entre les associations régionales de l'IHEDN, les autorités militaires et les Rectorats) sous l'intitulé : « la Défense Nationale et l'aménagement du territoire »!!!**

## 2. Les Armées, un acteur à part entière du développement d'un territoire

S'il faut bien admettre que « la Défense n'a pas pour vocation première de faire de l'aménagement du territoire », comme l'indiquait le Ministre de la Défense, Hervé Morin, au début du mois d'avril dernier, il ne faut pas négliger le fait que la réorganisation de l'Armée de terre « devra intégrer des problématiques d'aménagement du territoire ».

**Tant il est vrai que si l'armée professionnelle est d'abord une forme d'entreprise composée de femmes et d'hommes au service d'un intérêt général et collectif, celui de la Défense, elle est aussi un élément constitutif essentiel de la société civile avec laquelle elle noue de nombreux liens :**

- recrutement, reconversion de ses personnels à des rythmes plus élevés que par le passé: en Lorraine, jusqu'à présent, près de 2 000 militaires quittaient l'armée chaque année. Une reconversion réussie étant synonyme de mise à disposition d'une main d'œuvre formée auprès des entreprises régionales ;
- partenariat sur des projets urbanistiques ou économiques dans le cadre du traitement des friches militaires : depuis 1995, la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers (MRAI) a réalisé, en Lorraine, 166 ventes, pour un total de 2 400 hectares et un prix de 27 M€ ;
- une politique d'achat tournée vers l'externalisation : 130 entreprises meurthe-et-mosellanes sont répertoriées sur le site du ministère de la Défense consacré aux marchés publics. Et même si la tendance impulsée par la procédure des marchés publics donne une préférence aux grands groupes, il reste des possibilités de relations directes locales au travers de prestations de BTP ou de gardiennage par exemple (pour un montant régional évalué dans l'étude du CESL présentée en 2004 à environ 50 M€) ;
- des consommateurs de biens et de services : la masse salariale annuelle est estimée pour la Lorraine à plus de 700 M€, avec une retombée en terme de dépenses des personnels civils et militaires à hauteur de 215 M€ (toutes armes confondues).
- une dynamique locale : le poids d'un régiment en nombre de personnes s'établit aux alentours d'un millier de personnes, civiles et militaires confondues. Pour une petite ville, cela signifie l'apport indiscutable de populations plutôt jeunes, souvent investies dans les milieux associatifs et sportifs. S'y ajoutent les familles, et donc les questions de logement, d'emploi des conjoints et de scolarisation des enfants, soutiens précieux à l'environnement économique et social et au maintien de nombre d'équipements.

**◆ La confirmation de ces arguments par une comparaison interrégionale publiée par l'Observatoire économique de la Défense (OED) :**

*pour une fois,  
une Lorraine en tête de classement*

« L'impact d'une unité militaire sur le tissu économique local est double :

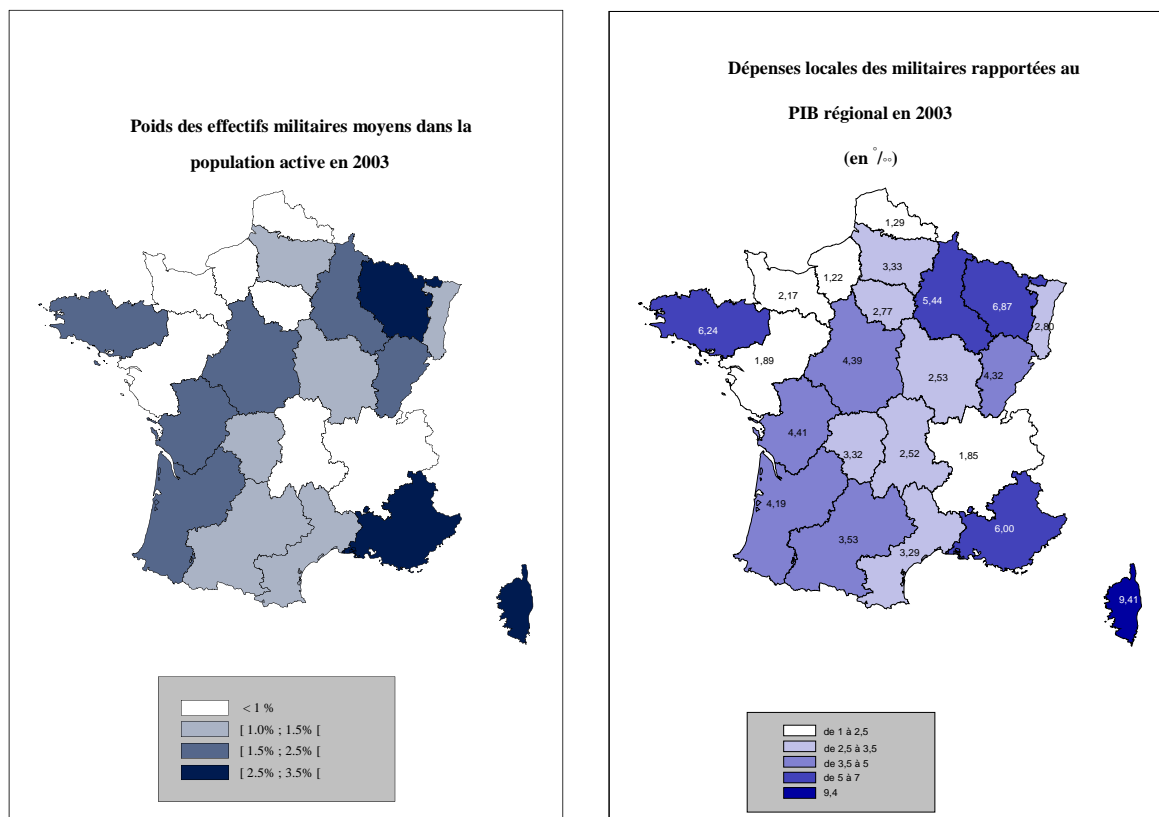
- les dépenses locales de fonctionnement et une partie des rémunérations versées aux personnels civils et militaires ont une influence directe sur l'économie de la zone d'implantation.

- la présence d'une unité sur un site donné a des effets économiques indirects non négligeables tels que le développement ou le maintien de services publics, l'ouverture de nouvelles classes dans les établissements scolaires, ou la création d'emplois induits. » Source OED

**Comparaison régionale des impacts économiques des revenus  
des militaires en 2003**

	Revenus imposables (en M€)	PIB régionaux (en M€)	impact économique brut en M€	Impact économique rapporté au PIB régional (en ‰)
Ile de France	1 894	440 719	1 220	2,77
Champagne-Ardenne	258	31 594	172	5,44
Picardie	193	38 400	128	3,33
Haute-Normandie	80	42 495	52	1,22
Centre	378	56 311	247	4,39
Basse-Normandie	101	30 393	66	2,17
Bourgogne	144	37 310	94	2,53
Nord-Pas-de-Calais	163	81 889	106	1,29
Lorraine	498	48 224	331	6,87
Alsace	191	45 352	127	2,80
Franche-Comté	164	25 333	109	4,32
Pays de la Loire	218	75 520	143	1,89
Bretagne	613	65 040	406	6,24
Poitou-Charentes	227	34 717	153	4,41
Aquitaine	441	68 351	286	4,19
Midi-Pyrénées	317	58 987	208	3,53
Limousin	76	15 018	50	3,32
Rhône-Alpes	416	148 989	275	1,85
Auvergne	108	28 262	71	2,52
Languedoc-Roussillon	239	47 251	156	3,29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	980	108 418	650	6,00
Corse	74	5 176	49	9,41
<b>France métropolitaine</b>	<b>7 772</b>	<b>1 533 748</b>	<b>5 109</b>	<b>3,33</b>

Le calcul des dépenses locales des militaires intègre les taux d'épargne régionaux des militaires (en moyenne nationale, le taux d'épargne des militaires est inférieur de 2,5% à celui de la population totale).



Source : Observatoire économique de la Défense

En admettant que peu de changements sont intervenus depuis 2003 dans la globalité des stationnements militaires étudiés, ce qui semble tout à fait plausible, il est intéressant de remarquer que la Lorraine se situe, dans ces comparaisons interrégionales, tout en haut du tableau : qu'il s'agisse de l'impact économique rapporté au PIB régional (2<sup>e</sup> rang avec 6,87%, juste après la Corse !) ou du poids des effectifs militaires moyens dans la population active (à hauteur de 28,2 % d'effectifs moyens militaires rapportés à la population active), où elle rivalise avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (qui elle accueille tout à la fois les implantations militaires et l'industrie de défense).

**Ni ventre mou, ni queue de peloton comme les analyses le signalent hélas trop fréquemment : une présence dans le « tiercé gagnant » suffisamment rare pour être soulignée, là où nombre d'indicateurs statistiques amènent généralement la région en queue de peloton ! Une place porteuse de dynamisme, vecteur d'atouts non négligeables et qui aujourd'hui risquerait d'être remise en cause par des décisions de l'Etat ! Sans endosser le rôle que d'aucuns qualifient de « pleureuse », La Lorraine doit au contraire affirmer haut et fort sa volonté à rester une terre attractive pour le dispositif de défense et de sécurité nationales, dans sa capacité à valoriser les équipements dont elle dispose et à les faire évoluer en fonction des nouveaux impératifs fixés par les politiques.**

**◆ les régiments - de véritables PME parfaitement insérées dans leur milieu de vie (poids économique moyen évalué à 35 à 38 M€) : quelques chiffres-clés au plan local**

<p>8<sup>ème</sup> RA – Commercy (7 000 habitants)</p> <p>Effectifs : 912 dont 31 civils  Nbre de familles : 394  Nbre d'enfants (1 à 21 ans) : 532  Nbre de conjoints travaillant : 163 (90% pourvus)  Nbre de propriétaires : 122  Nbre de locataires : 350  Reconversion : réussie à 80%  Tx de fidélisation des engagés à hauteur de 72%</p>	<p>57<sup>ème</sup> RA Bitche (5 700 habitants)</p> <p>Effectifs : 1 200 dont 100 personnels civils  Equivalent 2500 personnes familles comprises dont 250 enfants scolarisés dans le Pays de Bitche, 600 aux alentours.  Equivalent à 30% du chiffre d'affaires des commerçants et artisans  Ouverture des installations clubs de boxe, judo, centre équestre aux civils.</p>
<p>13<sup>ème</sup> RDP – Dieuze (3 600 habitants)</p> <p>Effectifs : 950 dont 30 personnels civils  350 familles – 600 enfants  1 800 personnes (militaires et familles) soit + de 50% de la population de Dieuze.  Equivalent à 25 à 30% de l'activité économique de la commune</p>	<p>53<sup>ème</sup> RT - Lunéville (20 000 habitants)</p> <p>Effectifs : 900 personnes (dont 35 personnels civils) + 100 affectés à l'Etat Major de Brigade  53 M€ investis sur les équipements depuis 1988  500 familles sur Lunéville, 250 sur l'agglomération dont 125 propriétaires  Implication forte au sein d'un tissu de 104 associations  7 à 8 % des enfants scolarisés en ville sont enfants de militaires  Equivalent à 2,5% du chiffre d'affaires de commerçants de Lunéville</p>



3. Pour ne pas trahir la devise du 2<sup>ème</sup> Régiment du Génie : « Lorraine me garde » !

**Depuis plusieurs semaines déjà, les interventions politiques vont bon train en haut lieu pour préserver en Lorraine la place de l'Armée au sein de ses différentes villes, petites ou grandes. Une unité de voix qui hélas parfois se cherche mais dont elle pourrait être au plan régional, du moins l'espérance donne-t-elle encore le droit d'y croire, l'illustration que le rassemblement des opinions derrière une même cause peut permettre de l'emporter.**

Le CESL, comme d'autres responsables, a bien compris qu'une démocratie a l'obligation d'adapter son système de défense en ajustant ses effectifs et ses moyens. Il est clair également que ces derniers subissent le contexte de raréfaction des deniers publics, une approche qui finalement intègre peu la logique territoriale.

Or, il est évident que le poids d'un régiment, s'il est toujours à peu près identique dans la configuration des forces actuelles (il sera amené à évoluer à la hausse vraisemblablement avec la réforme annoncée), ne pèse pas de la même façon selon qu'il est implanté aux côtés d'autres unités et dans une ville de la taille de Metz ou Nancy ou qu'il assure en quelque sorte le cœur d'animation d'une petite ville, comme Commercy, Dieuze, Lunéville ou Bitche, dans des bassins d'emploi qui ont déjà souvent souffert.

**Une suppression à Dieuze par exemple reviendrait à supprimer l'équivalent de... 34 régiments à Metz, en proportion du nombre d'habitants! Une suppression de 1 000 emplois à Lunéville correspondrait à une suppression de... 100 000 emplois à Paris ! toutes proportions gardées.**

Quand des bassins de vie comme Metz ou Nancy qui, malgré leur taille, confirment, eux aussi, leur attachement aux forces militaires (des affluences records lors de journées « portes ouvertes » au 2<sup>ème</sup> RG ou sur la Base aérienne 133 de Nancy-Ochey ; près de 2 000 visiteurs, 600 scolaires et 80 entreprises présents au dernier forum emploi de la Base aérienne 128 de Metz-Frescaty), le raisonnement se doit d'intégrer des éléments qui dépassent les premières simulations de redéploiement avancées depuis la capitale.

**De ce point de vue, la présente contribution souhaite mettre en lumière les arguments suivants s'agissant des critères techniques envisageables :**

- **nécessité d'évaluer le coût des mobilités envisagées et des réhabilitations des emprises éventuellement libérées** : en effet, de nombreux investissements ont été entrepris au cours de ces dernières années sur les casernements (**réhabilitations, extensions, adaptations, modernisations**, à l'exemple du 1<sup>er</sup> Méd. de Châtel Saint Germain ou d'Etain, capacités d'accueil supérieures à ce qui est en place pour l'heure sur Lunéville). L'analyse comparative pourrait prouver que le maintien en Lorraine

coûterait finalement moins cher qu'une réinstallation ailleurs. Au-delà de l'aspect « infrastructures », il convient également d'ajouter à cette appréciation **le coût social de ces déplacements**, au travers de dispositifs destinés à indemniser la mobilité géographique (mentions faites dans un courrier du ministre de la Défense au Premier ministre en date du 28 mars dernier : « Formation et mobilité » pour le personnel civil, extension des aides aux militaires sans charge familiale, modalités de remboursement du déménagement revues à la hausse, projet de mécanisme compensatoire de perte de valeur des biens immobiliers des agents civils et militaires mutés).

- **nécessité de tenir compte des niveaux d'excellence des régiments** : le régiment de Commercy avance de ce point de vue des **rapports d'inspection exemplaires**. La recherche d'efficience consisterait à s'appuyer sur des « valeurs sûres » du point de vue de la qualité acquise et reconnue.
- **nécessité d'intégrer les possibilités de développer des synergies avec des régiments en proximité** (à l'exemple de Toul, Commercy, Lunéville, Nancy) dans l'optique de la **création de bases de défense et de mutualisation des moyens**.
- **nécessité d'apprécier les disponibilités foncières pour le bon déroulement des activités militaires ou leur extension ainsi que le niveau des infrastructures** : **partenariat souvent établi de façon positive avec la commune d'accueil** (réserve de 3,6 ha accolée au régiment + réserve supplémentaire à Commercy, camps de manœuvre à Bitche de 3 500 ha, zones d'entraînement possibles autour de Dieuze selon les critères de « discrétion » spécifiques aux commandos, 480 ha de patrimoine foncier à Lunéville...), **l'ensemble mis à disposition à des coûts inférieurs au marché** ; pour les infrastructures, la Lorraine dispose d'un niveau optimal d'équipements routiers, ferroviaires et aéroportuaires pour accompagner toute forme de déplacement, sur le Centre-europe ou à l'international.
- **nécessité de qualifier le cadre de vie et d'accueil des militaires et de leurs familles** : **niveaux d'équipements associatifs ou scolaires et périscolaires, capacités d'accès au logement et coûts attractifs** (locatif et propriété).

→ **En définitive, si la géographie n'est plus un critère de localisation, pourquoi deviendrait-elle un handicap ?**

L'Etat reste responsable de l'aménagement de son territoire, y compris dans les choix qu'il a à faire en matière de redéfinition de sa politique de défense, comme pour toute décision d'implantation ou non d'un service public au niveau national.

**Sans vouloir freiner les évolutions indispensables, de nombreux arguments plaident aujourd'hui encore en faveur de la Lorraine, y compris dans une logique de rationalisation des moyens du ministère concerné.** Le CESL émet donc le vœu que la situation de la région ne se résume pas, de façon presque caricaturale, à une vision de territoire régional peu attractif ou peu accueillant, dans un quart Nord-est de la France au cadre de vie peu dynamique et au climat rude.

Qu'il s'agisse de la volonté affichée des collectivités locales, des capacités à lier les activités de recherche militaires à la recherche publique en Lorraine ou à accueillir des secteurs de l'armement (aujourd'hui, le nombre d'entreprises qui travaillent pour l'Armée et l'Armement est au moins aussi important en Lorraine que dans d'autres régions), de l'investissement de la société civile aux côtés des militaires, c'est, tel que l'écrivait déjà le CESL en 2004, **« l'image d'une Lorraine capable de séduire et de fidéliser ceux qui ont décidé de faire leur métier des armes » qu'il faut promouvoir et en laquelle il faut croire.**

Pour l'heure, la communication du CESL ne souhaite pas s'exprimer sur les dispositifs de compensation (Fonds spéciaux, variations de dotations financières versées par l'Etat aux collectivités locales, réinstallations de nouveaux régiments, incitations de l'Etat à l'accueil d'entreprises du CAC 40...) qui seraient susceptibles de se faire jour au lendemain des arbitrages présidentiels.

**Cette première étape s'inscrit dans la droite ligne de ce qui fut la proposition phare du rapport de 2004, qui avait voulu la mise en place d'une Conférence Régionale Armée-Nation, pour un dialogue et une transparence au service de l'efficacité de tous les acteurs, militaires et civils.**